

# Et pour quelques barrières à terre...

## *Centrale à Gaz et stratégies de répression dans le Finistère.*

Depuis la fin janvier, les travaux de la centrale à cycle combiné gaz de Landivisiau ont débuté. Face à des blocages répétés de l'entreprise de dépollution (phase préparatoire de la construction), le site a été grillagé. Le 23 février, lors d'une manifestation, une centaine de grilles sont renversées par une partie des mille manifestants carnavalesques. La manifestation finira par une bousculade avec les gendarmes, sur le champ de foire de Landivisiau, pour s'opposer à l'interpellation d'un camarade, qui au final sera conduit au poste pour un contrôle d'identité<sup>1</sup>. Malgré tout, la plupart des gens sont plutôt contents de leur journée.

Mais les autorités (plutôt dépassées le jour même), vont, en retour, relancer les tentatives d'intimidation à l'égard des opposants.

Ce texte veut résumer les différents moyens employés par la gendarmerie et la justice. L'accumulation de leurs interventions pourrait effrayer, nous démobiliser. Nous passons en effet beaucoup de temps en rassemblements de soutien devant les gendarmeries en ce moment. Pour autant, ils n'arrivent pas à isoler, une forme de solidarité existe entre les opposants à la centrale. Les contacts avec une avocate sont très bons. Ça discute beaucoup, de la manière d'aborder ces convocations, et beaucoup font le choix de garder le silence lors des auditions.

Ce texte ne doit pas être pris dans un sens accablant. Les blocages réussis du chantier suivant immédiatement une convocation sont de beaux pied-de-nez aux tentatives d'intimidation du moment.

### ***L'avant 23 Février : Obtenir le maximum de renseignements, permettre le travail.***

Pour mémoire, le site est gardé par des vigiles jours et nuits, depuis une rave-party qui a eu lieu cette automne. Depuis le premier blocage le 24 janvier, les forces de l'ordre se chargent de faire du renseignement. Tous les jours, ils tentent de prendre le maximum de noms. Une réquisition du procureur est reconduite tous les jours, qui les autorise à contrôler l'identités des piétons, les passagers des véhicules, ainsi qu'à fouiller ces derniers. Il y a eu des tentatives de refus collectif de contrôle d'identité, mais en isolant les véhicules au moment des départs ou arrivées, les flics arrivent quand même pas mal à leur fins. Ils prennent également beaucoup de photos, notamment lors de blocages. Les jours suivants la clôture du site, ils ont été pas mal présents (notamment le PSIG de Plourin-les-Morlaix), et collent aux basques des opposants lors des déplacements autour du site. Ils sont intervenus à diverses reprises, pour permettre l'entrée ou la sortie des vigiles ou des ouvriers.

### ***Première convoc' : Et voilà les manifestations illégales et l'entrave au travail.***

Le lundi après la manifestation, le président de l'association Force 5 (qui porte les recours en justice contre le projet) est convoqué à la gendarmerie pour entrave à la liberté de travailler et organisation de manifestation illégale. L'entrave à la liberté de travailler concerne le premier jour de blocage des travaux. Quant à la manifestation illégale, il s'agit d'un simple rassemblement à l'occasion de la venue du maire de Grande-Synthe, durant laquelle une cinquantaine d'opposants ont accompagné ce dernier, pour prendre une photo devant le site. Il refusera de répondre aux questions, et les gendarmes le reconvoqueront pour le 13 mars. A cette nouvelle audition, accompagné par une avocate, il gardera le silence et sortira assez vite.

Une personne de l'association (membre du conseil collégial de Landivisiau doit dire Non à la Centrale), vient d'être convoquée pour le lundi 18 mars, une nouvelle fois pour organisation de manifestation illégale.

Un huissier est passé une fois pour constater un blocage des grilles par les opposants. Nous nous demandons depuis un moment dans quel mesure l'état allait utiliser les mesures d'astreintes pour contrer les blocages de chantier (comme elles furent utilisées lors de la lutte contre la ligne THT Cotentin-Maine). Les blocages pour le moment se passent plutôt à visages découverts, on peut imaginer que dans les temps à venir d'autres

---

<sup>1</sup> Pas mal de gens se feront gazer ou matraquer, on a appris plus récemment qu'un copain, projeté par un flic, s'est cassé le bras dans sa chute.

personnes soient convoquées pour ce motif. Trois jours après la manif, quatre opposants s'assoient sur les grilles tombées à terre, alors que l'entreprise est à l'œuvre pour remonter ces dernières. Quinze gendarmes débarquent, et annoncent qu'elles seront convoquées pour entrave à la liberté de travailler, pas de nouvelles pour le moment...

### ***L'averse : Garde-à-vue et convocations pour les faits de la manifestation.***

Le mercredi 27 février, un copain est ramassé dans sa commune, placé en garde-à-vue pour deux motifs : « dégradations ou tentative de dégradations en réunion », et « violences aggravées entraînant moins de 8 jours d'incapacité totale de travail (ITT) sur agent dépositaire de l'autorité publique ». Vingt-cinq personnes viennent en soutien toute la journée devant la gendarmerie de Plourin-lès-Morlaix, en attendant sa sortie. En fin d'après-midi, les gendarmes, Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) en tête, sortiront avec pour prétexte un contrôle d'identité. Ils appréhendent un copain et le conduisent à l'intérieur de la gendarmerie. Les deux copains ressortiront quasi au même moment. Le copain en garde-à-vue a eu à répondre des dégradations sur les barrières lors de la manifestation, et sera confronté avec un gendarme qui l'accuse de l'avoir secoué, d'avoir voulu lui mettre un coup de poing mais de s'être ravisé. On lui a montré beaucoup de photos du début de la manifestation, ainsi que du moment où des barrières sont renversées, et on lui a demandé d'identifier des personnes présentes sur les photos. Le second copain, ressortira avec une convocation pour une audition libre pour le lundi 4 mars, pour y répondre des dégradations.

Le lendemain matin, une douzaine de flics de Plourin-lès-Morlaix débarquent dans une maison des Monts d'Arrée, vers 8h30 du matin, au domicile de la personne convoquée la veille. Ils sont équipés d'une liste de convocations, non nominatives, qu'ils remplissent au fur et à mesure que les habitants de la maison se réveillent. Même motif : dégradation en réunion, trois nouvelles convocations. Ils évoquent que la maison est un « *bon port de pêche* ». Aux demandes de mandat, ils annoncent qu'ils sont en enquête de flagrant délit (ou enquête de flagrante) et qu'ils peuvent donc rentrer à leur guise dans la maison. Ils font un tour de celle-ci pour voir si il ne reste personne à traîner dans les chambres, mais sans fouille des meubles. Ils conseillent de venir aux auditions libres, pour ne pas qu'ils aient à revenir nous chercher, avec d'autres moyens. Lors de la convocation du lundi 4 mars, beaucoup de photos ont été montrées : du début de la manifestation où ils demandent d'identifier les gens, mais aussi des barrières, où beaucoup des manifestants sont masqués. Ils cherchent à faire des correspondances entre les tenues vestimentaires (gens démasqués, puis masqués). Ils préviennent dès le début, ils ont l'accord du parquet au cas où viendrait l'idée de quitter l'audition libre (comme le prévoit ce dispositif) pour transformer celle-ci en garde-à-vue. Et si la convocation à l'audition ne portait que le motif de dégradation, les personnes ont également été entendues sur la question des violences. Les quatre personnes refuseront le fichage ADN, et une le reste de la signalétique.

Au copain qui a fait la garde-à-vue en premier, ils ont dit que les gens qui les intéressaient le plus, c'était les gens masqués, organisés. Lors de la deuxième convocation, les gendarmes disent aux gens interrogés, qu'ils sont certains qu'ils ont participé aux dégradations. Mais, en leur montrant d'autres gens sur les photos (notamment avec des gilets jaunes), leur disent que ce sont ces gens-là qu'ils voudraient chopper en priorité. Deux autres convocations suivront, toujours sur le motif des dégradations. Mais les flics ont surtout demandé à ces deux personnes d'identifier des gens.

Cela fait au total, sept personnes convoquées en quinze jours. Les gendarmes préviennent que ce n'est pas fini, ils cherchent encore du monde. Pour les convoqués, pas de nouvelles en attendant de voir si le parquet poursuit.

### ***Non-conclusion***

Ce texte ne décrit qu'une situation locale, et mériterait de parler également de la répression que subit en ce moment le mouvement des gilets jaunes (aussi bien sur le plan local que national). On y observe des stratégies similaires (organisation de manifestation illégale...). La description serait à compléter.

Ce texte se conclura par une pensée de solidarité avec D. gilet jaune qui a pris dix mois de prison ferme dans un procès à charge.